



Association des conseils
des médecins, dentistes
et pharmaciens du Québec

Sessions de formation sur me-
sure à l'intention des CMDPSF

L'ÉVALUATION DE L'ACTE MÉDICAL, DENTAIRE, PHARMACEUTIQUE ET SAGE-FEMME



Vendredi 8 mai 2026

8 h à 16 h

Salle Abraham-Martin

Hôtel Château Laurier

1220 Pl. George-V Ouest, Québec G1R 5B8

PUBLIC CIBLE

Membres des comités d'évaluation de l'acte médical, cliniciens, chefs de service, chefs de département, directeurs médicaux et des service professionnels, officiers du CMDPSF, pharmaciens, sages-femmes et personnel administratif

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ À 90 PARTICIPANTS

Une attestation de présence sera remise aux participants-tes
Membres du comité scientifique : Drs Martin Arata, Jean Beaubien, Yvan Gauthier
et M. François Paradis, pharmacien

L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'ACTE MÉDICAL, DENTAIRE, PHARMACEUTIQUE ET SAGE-FEMME

THÈMES ABORDÉS



FORMATEUR
D^r Martin Arata, MD
PDG ACMDPQ
Médecin de famille CISSS de
Chaudière-Appalaches

Qualité de l'acte, cycle de gestion de la qualité de l'acte, comité d'évaluation de l'acte médical, dentaire, pharmaceutique et sage-femme, rôle du président du comité d'évaluation de l'acte, évaluation par critères implicites, évaluation par critères explicites, revue mortalité et morbidité, revue d'utilisation des médicaments (RUM), catégories d'indicateurs, choix d'un indicateur, tenu de dossier et qualité.

L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'ACTE MÉDICAL, DENTAIRE, PHARMACEUTIQUE ET SAGE-FEMME

Cette formation se concentre sur une mise à niveau des connaissances de base en évaluation de la qualité de l'acte médical, dentaire, pharmaceutique et de sage-femme au sein des établissements de santé. Elle souhaite stimuler l'intérêt des membres du CMDPSF pour l'évaluation de la qualité de l'acte et simplifier le processus par une meilleure connaissance des différentes méthodes.

EXPERTS INVITÉS



Me Daniel Boivin
Associé Gowling WLG



Dre Henriette Fortin, MD
Médecin-conseil, soins médicaux sécuritaires, éducation, ACPM

➤ La discipline intrahospitalière post réforme



M. Patrick Boudreault
Directeur général de l'Ordre des pharmaciens du Québec



D^r Sylvain Ladouceur, MD
Inspecteur, Direction de l'inspection professionnelle, Collège des médecins du Québec



Mme Julie Pelletier, SF, DESSS, cand. LLM
Présidente de l'Ordre des Sages-femmes du Québec

- L'évaluation de l'acte pharmaceutique : collaboration entre l'ordre professionnel et le CMDPSF (M. Patrick Boudreault)
- L'évaluation de la qualité de l'acte médical en établissement (D^r Sylvain Ladouceur)
- L'Ordre des sages-femmes du Québec et les CMDPSF – L'émergence d'une collaboration (M^{me} Julie Pelletier)

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Salle Abraham-Martin

7 h à 8 h :	Accueil et petit déjeuner
8 h à 10 h :	Dr Martin Arata, MD L'évaluation de la qualité de l'acte médical, dentaire, pharmaceutique et sage-femme <ul style="list-style-type: none">▣ S'approprier les méthodes d'évaluation de l'acte▣ Comprendre l'impact de l'évaluation de l'acte sur la crédibilité professionnelle▣ S'approprier les rôles et responsabilités de chaque instance envers la qualité de l'acte Période de questions et échanges
10 h à 10 h 30	Pause santé
10 h 30 à 11 h 45	Me Daniel Boivin, Associé Gowling WLG, Dre Henriette Fortin, MD, Médecin-conseil, soins médicaux sécuritaire, éducation, ACPM La discipline intrahospitalière post réforme <ul style="list-style-type: none">▣ Comprendre l'impact d'une mauvaise qualité sur le risque de plaintes▣ S'approprier les stratégies pour prévenir des événements indésirables▣ Comprendre le contexte de la nouvelle législation au Québec en lien avec le processus disciplinaire Période de questions et échanges
12 h à 13 h 30	Dîner
13 h 30 à 15 h	M. Patrick Boudreault, Ordre des pharmaciens du Québec L'évaluation de l'acte pharmaceutique : collaboration entre l'ordre professionnel et les CMDPSF Dr Sylvain Ladouceur, MD, Collège des médecins du Québec Évaluation de la qualité de l'acte en établissement Mme Julie Pelletier, Ordre des sages-femmes du Québec L'Ordre des sages-femmes du Québec et les CMDPSF : L'émergence d'une collaboration <ul style="list-style-type: none">▣ Les grandes préoccupations des ordres professionnels envers la qualité▣ Les attentes des ordres professionnels envers les conseils professionnels▣ Développer des modes de collaboration pour améliorer la qualité du réseau
15 h à 15 h 30	Question, échanges et retour sur l'activité
15 h 30 – 15 h 45	Mot de la fin
16 h	<hr/> Tables des présidents et présidentes de CMDPSF Réservée aux présidents-tes et vice-présidents-tes de CMDPSF membres de l'AMDPQ (salle Abraham-Martin).

OBJECTIFS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

- ▣ S'approprier le cycle de gestion de la qualité dans le contexte de l'évaluation de l'acte ;
- ▣ Intégrer une structure de gestion de l'évaluation de l'acte au sein du CMDPSF ;
- ▣ Différencier les méthodes d'évaluation incluant le suivi d'indicateurs.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES D'APPRENTISSAGE

- ▣ Rappeler les rôles et responsabilités du CMDPSF et de ses membres en lien avec l'évaluation de la qualité des soins et services ;
- ▣ Projeter l'impact de l'évaluation de la qualité de l'acte sur la pratique et l'importance des mécanismes de coordination et de rétroaction ;
- ▣ Identifier une structure de gestion de l'évaluation de l'acte ;
- ▣ Distinguer les méthodes d'évaluation par critères implicites et explicites ;
- ▣ Distinguer les catégories d'indicateurs et choisir les indicateurs fiables et pertinents.

À LA FIN DE CETTE FORMATION, LES PARTICIPANTS :

- ▣ Auront une bonne connaissance des éléments de gestion de la qualité en lien avec le mandat du comité d'évaluation de l'acte médical, dentaire, pharmaceutique et sage-femme ;
- ▣ Seront en mesure d'analyser les avantages de chacune des structures à mettre en place et l'importance des mécanismes de coordination ;
- ▣ Auront une meilleure connaissance des modèles centralisés et décentralisés du comité d'évaluation de l'acte médical, dentaire, pharmaceutique et sage-femme ;
- ▣ Auront une meilleure connaissance des méthodes d'évaluation par critères explicites et implicites que des indicateurs de qualité ;
- ▣ Auront une meilleure connaissance du rôle du directeur médical et des services professionnels et du chef de département.

TARIF

Pour les membres le tarif régulier pour les formations est de 400 \$ par personne. Cependant, pour 2026, un rabais de 50% est accordé aux membres de l'ACMDPQ. Donc, le coût pour cette formation est de 200 \$ par personne.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Pour des raisons de logistique, vous devez **d'abord** remplir ce court questionnaire en cliquant sur le lien suivant :

https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=2sz-KJZn0WedaPypVOkaGXpXdr5uBVJkEd-T08i9_pUNTZCWUROSE9ETIBLUjFPT1hYS1pNTE4zSS4u

2. Par la suite, vous pouvez procéder à votre inscription via le lien suivant : <https://www.ac-mdpq.com/fr/membres-formations/evenements-a-venir/>

RÉSERVATION

Un bloc de chambres a été retenu à l'hôtel Château Laurier. Pour bénéficier du tarif accordé à l'ACMDPQ, vous devez effectuer votre réservation **avant le 7 avril 2026** de la façon suivante et en mentionnant ACMDPQ :

Par internet : <https://reservations.travelclick.com/110501?groupID=5109855&languageid=3>

Ou **par téléphone** : 418 522-8108 (mentionner ACMDPQ)

Coordonnées de l'hôtel : 1220 Pl. George-V Ouest, Québec G1R 5B8

Pour tout renseignement, veuillez contacter madame Luce Paquet par courriel à l'adresse suivant lpaquet@acmdp.qc.ca

POLITIQUE D'ANNULATION

- Pour toute formation régulière offerte en visioconférence, formation provinciale (en présentiel) ou formation sur demande (soumission) toute demande d'annulation devra être formulée par écrit via l'adresse courriel générale de l'ACMDPQ. Des frais d'annulation s'appliqueront en tout temps et aucun remboursement ne sera effectué à moins de 28 jours de l'événement. À plus de 60 jours de l'activité, aucuns frais d'annulation.
- De 60 jours à 28 jours, de l'activité, des frais d'annulation de 50% seront appliqués.
- À moins de 28 jours de l'activité, aucun remboursement ne sera effectué.

L'ACMDPQ se réserve le droit d'annuler l'activité si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou des circonstances imprévues empêchent sa tenue. La responsabilité de l'ACMDPQ sera lors limitée au remboursement des frais d'inscription.